COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

No de l'établissement :
9830356V

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/08/2013

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 06/08/2013, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. La séance commence à 17 h 35.
Sont absents et excusés :
M. ALEXANDRINE Pierre (Adjoint d'Education) remplacé par Mme LANGLOIS Solange (Adjointe d'éducation), Mme ATINOUA Ange-Marie (Adjointe technique) remplacée par Mme HNAGEJE Alice (ATEE), M. BUI DUYET Alexandre (élève classe 405) remplacé par Mlle LEFLOCH Elara (élève 402), Mme HAINAUT Brigitte (Principale-adjointe), Mme MAZEAUD Julie (Professeur), Mme MILLET Monique (Représentante de la Province Sud), Mme SOURICE Christel (Parent d'élève (Tancrède 507)) remplacée par Mme BEDOS (Parent d'élève (Ophélie 504)).

Sont absents et non excusés :
Mme ROSA ASIK Sabrina (Représentant de la Mairie).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Mme LAFUENTE Martine, représentante des parents d'élèves.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil: pj n°1

Le projet d'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION ET A L'ACTION EDUCATRICE.

Point N° 3 - Calendrier du 3e trimestre 2013

Pour information :
M. le Président présente le calendrier du 3e trimestre 2013 en apportant les précisions suivantes:
- Décalage du début des conseils de classe de 3e d'un jour au 13 novembre. Cette date tient compte des consignes du Vice Rectorat afin de regagner du temps au 3e trimestre mais tient compte aussi des contraintes de l'orientation;
- Accueil des CM2 le 21 novembre;
- Interrogation sur la tenue du téléthon le 29 novembre.

Arrivée du 24e membre du CA.

Point N° 4 - Répartition de la dotation horaire globalisée (DHG)et préparation de la rentrée 2014

Enoncé de la délibération :
Approbation de la répartition de la dotation horaire globalisée (DHG) 2014.

Remarques et commentaires :
M. le Président précise qu'en 2014 il y aura 2 divisions de 6e Collège et 1 division de 4e Segpa en moins entraînant de fait une réduction du volume horaire attribué à l'établissement.
Il présente le tableau de la répartition tout en regrettant que ne figure pas sur celui-ci la répartition de la Segpa.
Il précise que la dotation horaire pour les groupes de sciences en 4ème et 3ème n'est pas assurée.Une enseignante prévient que les salles ne sont pas équipées pour faire cours à plus de 24 élèves.
Il envisage la suppression du dispositif de remédiation en mathématiques et l'heure de laboratoire, laquelle était déjà attribuée
à titre exceptionnel.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	**24**	Nombre de votes POUR :	**24**
Nombre d'abstention :	**0**	Nombre de votes CONTRE :	**0**

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 360/2013.

Point N° 5 - Modifications du règlement intérieur

5 - 1 - Accès à l'infirmerie

Enoncé de la délibération :
Ajout d'un point dans la rubrique santé du règlement intérieur du collège : "l'accès à l'infirmerie est interdite aux intercours sauf cas exceptionnels".

Remarques et commentaires :
Objectifs :
- Eviter les abus et les erreurs dans le décompte des élèves.
- Limiter la circulation abusive des élèves dans les coursives.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 361/2013.

5 - 2 - Tenue

Enoncé de la délibération :
Modification de la rubrique "tenue" paragraphe "pour tous" :

un gilet, une "polaire" (avec ou sans manche), une veste, un sweat ou tout vêtement chaud, sans fantaisie et de couleur blanche, jean, bleu marine et unie ou de couleur bleu marine et blanc, sans capuche et sans marque ostentatoire (saison fraîche);

Remarques et commentaires :
Monsieur le président indique qu'une évaluation du dispositif sera réalisée en fin d'année.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	2	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 362/2013.

Point N° 6 - Accréditation pour l'accueil Service Volontaire Européen

Pour information :
Monsieur le président annonce que l'établissement est accrédité pour l'accueil de jeunes en service volontaire européen.
A cette occasion, le collège accueillera une jeune allemande du 2 septembre au 15 décembre 2013.

Point N° 7 - Modification de la délibération du voyage à Taupo: changement de date

Enoncé de la délibération :
Modification de la date du voyage à Taupo et des noms des accompagnateurs; à savoir :
- voyage du 1er au 15 août 2013
- accompagnateurs : Mesdames CONAN Gaëlle, LEGAT Armelle et MAZEAUD Julie

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 363/2013.

AUTRE ACTE RELATIF AU FONCTIONNEMENT : CONTRATS ET CONVENTIONS

Point N° 8 - Contrat et convention

Enoncé de la délibération :
Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat et convention suivants :
- Contrat de fourniture de butane avec location de réservoir avec la société Total Pacifique.
- Charte CESC inter-établissements avec les collèges de Portes de Fer, Tuband et Mariotti.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 366/2013.

ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT

Point N° 9 - Tarification des frais de fonctionnement de l'agence comptable de Koumac.

Enoncé de la délibération :
Le Conseil d'Administration approuve les tarifs suivants :
- Restaurant SEGPA : bouteille de champagne 75cl à 4000xpf et coupe de champagne 12cl à 700xpf.
- Agence comptable de Koumac : participation des établissements rattachés aux frais de fonctionnement de l'agence : 450xpf par élève.

Remarques et commentaires :
Monsieur l'Agent Comptable indique aux membres du CA qu'il a accepté d'assurer l'intérim de l'agence comptable de Koumac durant quelques semaines, acceptant une surcharge très importante de travail pour lui et ses collègues. Cet intérim devant perdurer encore plusieurs mois voire plusieurs années, il a demandé à Monsieur le Vice-Recteur un moyen supplémentaire en personnel afin de ne pas pas mettre en danger, et l'agence comptable de Magenta, et la gestion matérielle du collège. Faute de quoi, il devra réorganiser son travail en assurant un service 'minimum" pour les établissements rattachés à l'agence comptable de Koumac.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 364/2013.

Point N° 10 - Don et legs

Enoncé de la délibération :
Le Conseil d'Administration accepte le don du Foyer Socio Educatif de 35.126xpf pour l'aide à la technologie.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 365/2013.

Point N° 11 - Point sur les travaux engagés par la Province sur 2013/2014.

Pour information :
Monsieur le Gestionnaire fait le point sur les travaux prévus par la Province-Sud les prochains mois :
- Numérisation.
- Désamiantage.
- Rénovation des salles de technologie.
- Construction d'un bâtiment préfabriqué.
- Construction d'un vestiaire agents.
- Remplacement des portes et fenêtres du bâtiment G et du réfectoire.

AUTRES ACTES RELATIFS AU DOMAINE BUDGETAIRE

Point N° 12 - Grille de passage comptable entre les bilans d'entrées 2013 et les bilans de sortie 2012.

Enoncé de la délibération :
Grille de passage comptable entre les bilans d'entrée 2013 et les bilans de sortie 2012 suite au changement d'instruction comptable M9-6 au lieu de M9-1.

Remarques et commentaires :
Monsieur l'Agent Comptable précise que le changement d'instruction comptable induit une modification de certains comptes de bilan. Le tableau joint récapitule ces différentes modifications tout en précisant que le total des bilans d'entrée égal bien le total des bilans de sortie.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 367/2013.

Point N° 13 - Décision de l'Ordonnateur et DBM pour information n° 2

Pour information :
Monsieur le Gestionnaire présente et explique la DBM N°2 pour information ainsi que la décision de l'ordonnateur.

Point N° 14 - Décision budgétaire modificative n°3

Enoncé de la délibération :
Décision budgétaire délibérative N°3.

Remarques et commentaires :
Monsieur le Gestionnaire présente et explique la proposition de décision budgétaire délibérative N°3.
Aucun commentaire.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	24	Nombre de votes POUR :	24
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 368/2013.

Point N° 15 - Questions diverses: seules les questions relevant de la compétence du CA et déposées au bureau 1 (Administration générale) avant le vendredi 07 août à 16h, pour une étude préalable, seront présentées et discutées.

Pour information :
Questions des représentants des élèves :
- Journée liberté (tenue vestimentaire libre) : Monsieur le Président dit que cela peut être envisagé sans problème une veille de vacances.
- Bal de 3ème : Monsieur le Président propose de mettre en place un petit comité d'organisation avec deux conditions : interdiction de l'alcool, et soirée réservée aux seuls élèves de 3ème du collège.
- Horaires d'ouverture du CDI :l'octroi d'un seul poste de documentaliste, même aidé par une personne dans le cadre de l'accompagnement éducatif ne permet pas hélas une extension de la plage horaire.
- Papier toilette dans WC : en raison de gâchis et de dégradations, le papier toilette est disponible à la vie scolaire.
- Une boîte à idées sera installée près de la vie scolaire.

Questions des représentants des parents d'élèves :
- Entrée en tenue de sport pour les élèves en 1ère heure de cours : inconcevable pour des raisons d'hygiène corporelle, car rien ne permet de savoir si les élèves ont une tenue réglementaire pour le reste de la journée.

Questions des représentants des personnels ATOSS :
- Achat d'un petit camion : la Province-Sud est déjà saisie d'une demande.
- Réaménagement de la lingerie : le déplacement n'est pas prévu avec les travaux de construction des vestiaires mais peut être envisagé par la suite.

III - Conclusion

Monsieur le Président remercie les membres de leur attention et clôt la séance.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 15.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

- 8 AOUT 2013

Mme LAFUENTE Martine, représentante des parents d'élèves.

COLLEGE DE MAGENTA - NOUMEA
Le Principal

Le Président

M. FAURE Jean-Luc

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°360/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs à l'action éducative

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Répartition de la dotation horaire globalisée (DHG)et préparation de la rentrée 2014

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Approbation de la répartition de la dotation horaire globalisée (DHG) 2014.

Documents joints en annexe : Tableaux de répartition de la DHG

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 360/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

Le Principal

M. FAURE Jean-Luc

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°361/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs à l'action éducative

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Modification du règlement intérieur : Accès à l'infirmerie

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Ajout d'un point dans la rubrique santé du règlement intérieur du collège : "l'accès à l'infirmerie est interdite aux intercours sauf cas exceptionnels".

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 361/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°362/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs à l'action éducative

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 22 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 2

Contenu de l'acte :

Objet : Modification du règlement intérieur : Tenue

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Modification de la rubrique "tenue" paragraphe "pour tous" :

un gilet, une "polaire" (avec ou sans manche), une veste, un sweat ou tout vêtement chaud, sans fantaisie et de couleur blanche, jean, bleu marine et unie ou de couleur ~~mélangée~~ bleu marine et blanc, sans capuche et sans marque ostentatoire (saison fraîche);

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 362/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°363/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs à l'action éducative

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Modification de la délibération du voyage à Taupo: changement de date

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Modification de la date du voyage à Taupo et des noms des accompagnateurs; à savoir :
- voyage du 1er au 15 août 2013
- accompagnatrices : mesdames CONAN Gaëlle, LEGAT Armelle et MAZEAUD Julie

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 363/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

Le Principal

M. FAURE Jean-Luc

Généré par ApplicaP : Logiciel d'aide à la gestion pour les établissements scolaires.

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : egcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°364/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Tarification des frais de fonctionnement de l'agence comptable de Koumac.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Le Conseil d'Administration approuve les tarifs suivants :
- Restaurant SEGPA : bouteille de champagne 75cl à 4000xpf et coupe de champagne 12cl à 700xpf.
- Agence comptable de Koumac : participation des établissements rattachés aux frais de fonctionnement de l'agence : 450xpf par élève.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 364/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°365/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Don et legs

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Le Conseil d'Administration accepte le don du Foyer Socio Educatif de 35126xpf pour l'aide à la technologie.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 365/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc

Généré par Applica? : Logiciel d'aide à la gestion pour les établissements scolaires.

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°366/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Contrat et convention

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat et convention suivants :
- Contrat de fourniture de butane avec location de réservoir avec la société Total Pacifique.
- Charte CESC inter-établissements avec les collèges de Portes de Fer, Tuband et Mariotti.

Documents joints en annexe : 2 pièces.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 366/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

Le Principal

M. FAURE Jean-Luc

Généré par AppliaP : Logiciel d'aide à la gestion pour les établissements scolaires.

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

COLLEGE DE MAGENTA

ACTE N°367/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes budgétaires

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Grille de passage comptable entre les bilans d'entrées 2013 et les bilans de sortie 2012.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Grille de passage comptable entre les bilans d'entrée 2013 et les bilans de sortie 2012 suite au changement d'instruction comptable M9-6 au lieu de M9-1.

Documents joints en annexe : Un tableau.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 367/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc

Généré par **ApplicaP** : Logiciel d'aide à la gestion pour les établissements scolaires.

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°368/2013

Exemplaire à conserver
par l'établissement

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes budgétaires

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06/08/2013 à 17h30 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de M. FAURE Jean-Luc. Convocations adressées le 20/07/2013. Commission permanente réunie le 30/07/2013 à 17h30. Le Conseil d'Administration compte 28 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 24 - Votes POUR : 24 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Décision budgétaire modificative n°3

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :
Décision budgétaire délibérative N°3.

Documents joints en annexe : Un développement.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 368/2013

Fait à NOUMEA le 7 août 2013

Le Président du conseil d'administration

M. FAURE Jean-Luc

Généré par **ApplicaP** : Logiciel d'aide à la gestion pour les établissements scolaires.